



Conseil économique et social

Distr. générale
29 avril 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et autres
questions d'organisation**

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2013 (sect. I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (sect. II).



I. Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2013 du Conseil économique et social a été établi à partir de la liste de questions examinée par le Conseil à sa session d'organisation de 2013 qui s'est tenue le 15 février 2013 (décision 2013/205 du Conseil).

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2013

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Débat de haut niveau :
 - a) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - b) Examen ministériel annuel :

Thème : La science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière;
 - c) Débat thématique :

Thème : La contribution du Conseil économique et social à la mise au point du programme de développement pour l'après-2015 en sa qualité de principal organe chargé, pour les questions touchant au développement économique et social, de l'examen des politiques, de la concertation et de l'élaboration de recommandations, et chargé également du suivi des progrès escomptés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Débat consacré aux activités opérationnelles

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et des conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial;
 - c) Coopération Sud-Sud pour le développement.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond de 2012.
6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.
10. Coopération régionale :

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème des perspectives régionales concernant le programme de développement pour l'après-2015.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015;
 - c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
 - f) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - g) Le tabac ou la santé;
 - h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

10. Coopération régionale.
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistiques;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement;
 - m) Transport de marchandises dangereuses.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones.
15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa session d'organisation de 2013, le Conseil a pris note de l'ordre du jour provisoire de sa session de fond (décision 2013/205 du Conseil).

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté de la session de fond de 2013 (E/2013/100)

Projet de programme de travail pour la session de fond de 2013

État de la documentation de la session de fond de 2013

A. Débat de haut niveau**2. Débat de haut niveau****a) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales**

Conformément aux résolutions 48/162 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra une concertation de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale lors de son débat de haut niveau.

Documentation

La situation économique et sociale dans le monde, 2013 : stratégies de développement pour l'après-2015 (E/2013/50) (résolutions 118 (II) et 52/180 de l'Assemblée générale et 1983/50 du Conseil)

Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2013 et mise à jour à la mi-2013 (résolutions 118 (II) de l'Assemblée générale et 1990/52 du Conseil)

b) Examen ministériel annuel**Thème : La science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière**

En application du paragraphe 155 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Document final du Sommet mondial de 2005 », et du paragraphe 10 de la résolution 61/16 de l'Assemblée sur le renforcement du Conseil économique et social, le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel (décision 2011/208 du Conseil). Le rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'entités compétentes des Nations Unies et énoncera des recommandations pratiques que le Conseil examinera.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière (E/2013/54)

Note du Secrétariat sur la science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière [(E/2013/47) (résolution 2008/29 du Conseil)]

Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quinzième session [(18-22 mars 2013) (E/2013/33) (résolution 1998/46 du Conseil)]

c) Débat thématique

Thème : La contribution du Conseil économique et social à la mise au point du programme de développement pour l'après-2015 en sa qualité de principal organe chargé, pour les questions touchant au développement économique et social, de l'examen des politiques, de la concertation et de l'élaboration de recommandations, et chargé également du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

En application des paragraphes 155 et 156 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale intitulée « Document final du Sommet mondial de 2005 », l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 61/16, que le Conseil devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

En application de la décision 2012/263 du Conseil, le thème du débat thématique de la session de fond de 2013 sera la contribution du Conseil économique et social à la mise au point du programme de développement pour l'après-2015 en sa qualité de principal organe chargé, pour les questions touchant au développement économique et social, de l'examen des politiques, de la concertation et de l'élaboration de recommandations, et chargé également du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la contribution du Conseil économique et social à la mise au point du programme de développement pour l'après-2015 en sa qualité de principal organe chargé, pour les questions touchant au développement économique et social, de l'examen des politiques, de la concertation et de l'élaboration de recommandations, et chargé également du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes [(E/2013/15 et additifs correspondants) (décision 2004/323 du Conseil)]

B. Débat consacré aux activités opérationnelles**3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement****a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil**

Dans sa résolution 67/226, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire rapport dans son rapport annuel sur le financement des activités opérationnelles de développement sur les progrès réalisés à cet égard, notamment sur les mécanismes incitatifs applicables à l'ensemble du système qui pourraient être envisagés pour accroître les ressources de base.

Dans cette même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, en consultation avec les membres du système des Nations Unies pour le développement et compte tenu du dernier examen des modalités de financement du système des coordonnateurs résidents qu'avait demandé le Conseil dans sa résolution 2011/7, de lui présenter ainsi qu'au Conseil, en 2013, pour qu'ils les examinent, des propositions concrètes sur les modalités de financement du système des coordonnateurs résidents, afin que ces coordonnateurs disposent des ressources stables et prévisibles dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leur mandat sans puiser dans les ressources affectées aux activités de programme, compte dûment tenu du principe d'équité, qui doit être fonction de la participation directe de chaque organisme, à proportion des services utilisés.

Toujours dans cette même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire le point et de rendre compte de façon régulière, globalement et quantitativement, des avancées réalisées dans le renforcement de la coordination des programmes et des opérations au niveau des pays, afin de contribuer au contenu des rapports annuels présentés au Conseil sur le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents.

Dans la résolution 67/226 également, l'Assemblée a prié le système des Nations Unies pour le développement de définir et de régler les difficultés, en particulier au niveau des sièges, qui empêchent les équipes de pays des Nations Unies travaillant dans des pays mettant en œuvre l'initiative « Unis dans l'action » de réaliser tous les gains d'efficacité qu'ils pourraient tirer de l'initiative et de faire rapport sur la question dans le cadre du rapport annuel sur l'application de la résolution qui lui serait présenté, ainsi qu'au Conseil, pour examen. Elle a également prié le système des Nations Unies de faire fond sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » dans plusieurs pays et de consolider le processus en mettant clairement en évidence les éléments fondamentaux de chaque dimension de l'initiative, sur la base des enseignements tirés, y compris en formulant des instructions permanentes pour permettre aux équipes de pays des Nations Unies de mener leurs travaux à bonne fin, dans les pays mettant en œuvre l'initiative et dans ceux qui envisagent de le faire, et de rendre compte de ce processus et de l'application des instructions permanentes au Conseil pendant son débat consacré aux activités opérationnelles. L'Assemblée a, à cet égard, prié le Secrétaire général de présenter aux États Membres des propositions pour qu'ils les examinent et de faire figurer dans son rapport annuel des propositions concernant l'examen et l'approbation des descriptifs de programme commun de pays s'agissant des pays mettant en œuvre l'initiative « Unis dans l'action » et de formuler en 2013 des recommandations pour qu'elle-même et le Conseil économique et social les examinent.

Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre au point une approche des activités opérationnelles de développement axée sur les résultats plus consistante, cohérente et homogène et de faire rapport à ce sujet au Conseil lors de son débat de 2013 consacré aux activités opérationnelles dans la perspective d'une entrée en application en 2014, l'idée étant de rationaliser et d'améliorer la planification, le suivi et la mesure des résultats à l'échelle du système, ainsi que la façon dont il en est rendu compte, et, à cet égard, a invité les conseils d'administration des fonds et programmes et les organes directeurs des institutions spécialisées et autres entités compétentes des Nations Unies à engager un dialogue ciblé sur la recherche du meilleur équilibre entre l'exigence

d'information à tous les niveaux sur les résultats obtenus à l'échelle du système et les exigences actuelles propres à chaque institution, en prenant en considération la difficulté qu'il y a à élaborer des cadres de résultats mettant en évidence la contribution des organismes des Nations Unies aux résultats nationaux dans le domaine du développement.

Toujours dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de mettre en place un mécanisme provisoire de coordination de l'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies des activités opérationnelles de développement composé du Corps commun d'inspection, du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, du Département des affaires économiques et sociales, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Bureau des services de contrôle interne et d'élaborer, par l'entremise de ce mécanisme, une politique relative à l'évaluation indépendante, à l'échelle du système des Nations Unies, des activités opérationnelles de développement, et notamment de présenter au Conseil une proposition portant sur les évaluations pilotes à l'échelle du système que celui-ci examinera lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de 2013.

Enfin, l'Assemblée a, dans sa résolution 67/226, prié le Secrétaire général d'établir, à partir des informations présentées par les fonds et programmes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, en vue des sessions de fond de 2013, 2014 et 2015 du Conseil, des rapports analytiques sur les résultats obtenus, les mesures prises et les mécanismes mis en place comme suite à la résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, dans l'optique de sa mise en œuvre intégrale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2011

Rapport du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

b) Rapports des Conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera saisi des rapports annuels des Conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial (résolutions 48/162, 62/208, 64/289 et 65/176 de l'Assemblée générale et résolutions 1995/51 et 2011/5 du Conseil).

Le Conseil a prié les fonds et programmes, par l'intermédiaire de leur conseil d'administration, de faire figurer dans les rapports annuels qui lui sont destinés : a) une section décrivant brièvement les mesures prises en application des dispositions de l'examen quadriennal des activités opérationnelles; b) une section

sur les activités menées et les mesures prises dans le cadre du thème retenu pour la réunion de haut niveau du débat consacré aux activités opérationnelles (résolutions 48/162, 50/8 et 62/208 de l'Assemblée générale et 1995/51 et 2011/5 du Conseil).

Ces rapports comportent une analyse minutieuse des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience, tout en privilégiant les questions qui découlent de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de l'examen complet des activités menées et de la suite donnée aux conférences internationales, afin de permettre au Conseil de remplir son rôle de coordination (résolutions 48/162, 53/192, 62/208, 63/232 et 64/289 de l'Assemblée générale et 1995/51 et 2011/5 du Conseil).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur ses travaux en 2012 (E/2012/35)

Rapport de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et des Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (E/2013/5)

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa seconde session ordinaire de 2013 (E/2013/34 (Part. I); E/2013/34 (Part. I/Add.1), E/2013/34 (Part. II) et E/2013/34/Rev.1

Rapport annuel au Conseil du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2013/6)

Rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2012 (E/2013/14)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et seconde sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2012 (E/2013/36)

Rapport annuel du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Note du Secrétariat sur les activités opérationnelles de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (E/2013/48)

c) Coopération Sud-Sud pour le développement

En application des résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud se réunira chaque année impaire et rendra compte à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Conseil économique et social.

Dans sa décision 17/2, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a établi que sa dix-huitième session se tiendrait en 2014. Le Conseil examinera par conséquent le rapport sur les travaux de sa dix-huitième session lors de sa propre session de 2014.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

C. Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond de 2012

Au paragraphe 10 de sa résolution 2008/29, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen lors du débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de l'année suivante, un rapport sur les mesures prises pour appliquer la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond de 2012

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Dans sa résolution 2012/31, le Conseil a souligné qu'il fallait améliorer encore le dialogue entre les États Membres et les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED durant sa réunion spéciale de haut niveau, qui offre un espace de concertation multipartite, et prié son président de mener des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au financement du développement. Il a également salué les efforts déployés pour mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement durant sa session de fond annuelle, notamment le renvoi de l'examen de la question à son débat consacré aux questions de coordination.

Dans cette même résolution, le Conseil a également rappelé les paragraphes 255 à 257 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et souligné à cet égard la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination et d'éviter le chevauchement des activités ayant trait au suivi du financement du développement.

Documentation

Résumé, établi par le Président du Conseil, de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (22 avril 2013) (résolutions 58/230, 62/187, 65/145 et 66/191 de l'Assemblée générale et 2009/30, 2010/26, 2011/38 et 2012/31 du Conseil)

10. Coopération régionale

Dans sa résolution 2004/323, le Conseil a décidé, rappelant la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et sa propre résolution 1998/46, de tenir des consultations avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales immédiatement après le débat de haut niveau de sa session de fond.

Dans sa décision 2013/211, le Conseil a décidé que le thème du débat de sa session de fond de 2013 relatif à la coopération régionale serait les perspectives régionales concernant le programme de développement pour l'après-2015.

Le Conseil examinera également le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations des commissions régionales qui y seront présentées et nécessitent statutairement son approbation (résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale, résolution 1817 (LV) et décision 1979/1 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2013/15 et additifs)

D. Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

L'Assemblée générale, dans sa résolution 67/87, et le Conseil, dans sa résolution 2012/3, ont prié la Coordonnatrice des secours d'urgence de poursuivre ses efforts pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire, l'application du principe de responsabilité et son autorité au sein des organismes des Nations Unies chargés de l'action humanitaire et demandé aux organismes compétents des Nations Unies, aux autres organisations intergouvernementales concernées ainsi qu'aux organismes d'aide humanitaire et de développement de continuer à coopérer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide humanitaire.

L'Assemblée générale et le Conseil ont également prié le Secrétaire général de continuer d'accroître l'appui apporté aux coordonnateurs résidents/coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies et aux équipes de pays des Nations Unies, notamment en leur donnant la formation nécessaire, en mobilisant les ressources voulues et en améliorant les mécanismes de recherche et de sélection de ces coordonnateurs, ainsi que de les rendre davantage responsables de leur action et de lui faire rapport sur les mesures prises pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de continuer de renforcer sa capacité de recruter et déployer le personnel requis avec rapidité et souplesse, ainsi que de se procurer, rapidement, à bon prix et localement, le cas échéant, les fournitures et les services nécessaires aux secours d'urgence, et à décaisser rapidement les fonds pour aider les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies à coordonner l'aide humanitaire internationale.

À la reprise de sa session d'organisation de 2013, le Conseil a décidé que le thème du débat consacré aux affaires humanitaires de sa session de fond de 2013 serait l'avenir des affaires humanitaires : vers une plus grande participation,

coordination, interopérabilité et efficacité (résolution 52/12 B de l'Assemblée générale et décisions 1999/208 et 2013/212 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les Nations Unies

E. Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Dans sa résolution 66/288, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil, des progrès accomplis pour ce qui est d'une intégration plus complète des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Dans sa résolution 2012/30, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à la soixante-septième session de l'Assemblée, dans le cadre de l'examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, un rapport énonçant des propositions visant à renforcer le Conseil, y compris à améliorer ses méthodes de travail, afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions, et accordant une attention particulière à l'application intégrée et coordonnée et au suivi périodique et concret des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes, qu'il établira en consultation avec les États Membres et en tenant compte des contributions des commissions techniques, des commissions régionales et d'autres organes subsidiaires selon qu'il conviendra.

Dans sa décision 2011/217, le Conseil a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à lui transmettre, chaque année à compter de 2012, un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux nouvelles fonctions qu'il exerce et à sa nouvelle vision.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis pour ce qui est d'une intégration plus complète des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social (A/67/736-E/2013/7)

Rapport du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition

a) **Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**

Voir chapitre « Débat consacré aux questions de coordination ».

b) **Examen et coordination de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

À sa soixante-septième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/221, a prié le Comité des politiques de développement de faire le point des progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés, en consultation avec les gouvernements de ces pays, tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devient effectif, puis tous les trois ans, en complément des deux examens triennaux de la liste des pays les moins avancés, et de faire figurer ses conclusions dans son rapport annuel au Conseil.

À sa session de fond de 2012, le Conseil économique et social, dans sa résolution 2012/26, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa session de fond de 2013 un rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quinzième session (18-22 mars 2013) (E/2013/33)

7. **Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions**

a) **Rapports des organes de coordination**

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination présentera au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur les travaux qu'il a menés en 2012/13 (décision 2001/321 du Conseil).

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-troisième session (3-28 juin 2013) comportera les observations formulées par le Comité à l'issue de l'examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (résolutions 31/93 de l'Assemblée générale et 2008 (LX) du Conseil).

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2012/13

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-troisième session (A/68/16)

b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (résolutions 58/269 de l'Assemblée générale et 1988/77 du Conseil).

Documentation

Chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir les fascicules correspondants du document A/68/6)

c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Dans sa résolution 62/137, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte chaque année du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire, d'évaluer les progrès réalisés s'agissant de l'intégration du principe de la parité, en indiquant notamment les réalisations marquantes, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et de recommander de nouvelles mesures propres à renforcer l'application des textes précités.

À sa session de fond de 2012, le Conseil, dans sa résolution 2012/24, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de fond de 2013, un rapport sur l'application de la résolution, notamment sur la promotion du principe de responsabilité et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

À sa session de fond de 2012, le Conseil a décidé, dans sa résolution 2012/21, de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à sa session de fond de 2013 afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir le relèvement, la reconstruction et la stabilité sur le plan socioéconomique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, compte tenu des priorités de développement national à long terme, en s'appuyant sur le Plan stratégique de développement d'Haïti et en veillant à éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants.

Dans la même résolution, le Conseil a prié le Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, assorti de recommandations, s'il l'estimait nécessaire, pour examen à sa session de fond de 2013.

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

e) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

À sa session de fond de 2011, le Conseil, dans sa résolution 2011/19, a prié le Secrétaire général de lui transmettre un rapport établi par le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, en collaboration avec les organismes parrainant le Programme et les autres entités et organes concernés des Nations Unies, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures concertées prises par le système des Nations Unies face à l'épidémie de VIH/sida.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

f) Pays africains qui sortent d'un conflit

À sa session de fond de 2012, dans sa décision 2012/250, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la fourniture d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud (E/2012/76) et demandé qu'un autre rapport sur la question lui soit soumis pour examen à sa session de fond de 2013.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la fourniture d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud

g) Le tabac ou la santé

À sa session de fond de 2012, dans sa résolution 2012/4, le Conseil a prié le Secrétaire général œuvrant en coordination avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, d'organiser des réunions annuelles de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac.

Dans la même résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général de proposer, dans le rapport que ce dernier doit lui présenter à sa session de fond de 2013, différents moyens permettant d'assurer un suivi efficace des travaux de l'Équipe spéciale et de l'intégration dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, selon qu'il convient, de sorte que les fonds, programmes et institutions spécialisées mènent une action coordonnée et complémentaire.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac

h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Le Conseil devra approuver son calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2014 et 2015 (décisions 52 (LVII) et 1988/103 du Conseil).

Dans sa résolution 66/233 sur le plan des conférences, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, une étude complète sur les services de conférence qui fasse apparaître les activités qui se recoupent.

Comme suite à cette résolution, le Secrétaire général a indiqué, au paragraphe 13 de son rapport sur le plan des conférences (A/67/127 et Corr.1), que le Secrétariat avait passé en revue le processus d'établissement du calendrier biennal des conférences et des réunions, qui comprenait celui du calendrier biennal provisoire des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Il a en outre indiqué qu'étant donné que les réunions inscrites au calendrier biennal représentaient près des deux tiers des réunions figurant dans le calendrier biennal provisoire, on pouvait considérer que l'établissement, la traduction et la publication de deux calendriers presque identiques à des dates aussi rapprochées faisaient double emploi.

Au paragraphe 15 du même rapport, le Secrétaire général a donc recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Conseil économique et social à s'interroger sur la nécessité d'examiner son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Sur la recommandation du Comité des conférences, l'Assemblée générale a souscrit, dans sa résolution 67/237, aux observations que le Secrétaire général avait formulées au paragraphe 13 de son rapport sur le plan des conférences au sujet du calendrier biennal des réunions du Conseil.

Par ailleurs, au paragraphe 23 de son rapport (A/67/32), le Comité des conférences a indiqué que la plupart des délégations avaient estimé, pendant sa session tenue en septembre 2012, que la question devrait être portée à l'attention, d'abord, du Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de son secrétariat, puis, de l'ensemble du Conseil.

Il a donc estimé que le Conseil pourrait ensuite décider de revoir le paragraphe b) de sa décision 281 (LXIII) sur la nécessité d'adopter un calendrier biennal de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, dans le cadre du mandat énoncé par l'Assemblée au paragraphe 16 de la section II de sa résolution 66/233.

Documentation

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2014 et 2015

8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale

Dans sa résolution 2012/30, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session et dans le cadre de l'examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée, un rapport énonçant des propositions visant à renforcer le Conseil, y compris à améliorer ses méthodes de travail, afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions, et accordant une attention particulière à l'application intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les

domaines connexes, ainsi qu'aux mesures concrètes usuelles de suivi y afférentes, qu'il établirait en consultation avec les États Membres et en tenant compte des contributions des commissions techniques et des commissions régionales et d'autres organes subsidiaires du Conseil, selon qu'il conviendrait.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale concernant le renforcement du Conseil économique et social (A/67/736-E/2013/7)

9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolutions 57/147 de l'Assemblée générale et 2100 (LXIII) du Conseil).

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale, dans sa résolution 67/127, adoptée à sa soixante-septième session, et le Conseil, dans sa résolution 2012/22, ont prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social, et, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de renforcer le soutien déjà apporté à ces territoires et d'élaborer pour eux des programmes d'assistance appropriés.

Dans les mêmes résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil ont prié, respectivement, le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Président du Conseil de rester en relation étroite au sujet de ces questions. Le Conseil a en outre demandé à son président de lui rendre compte à ce sujet et prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution concernée en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour que les activités d'assistance menées par divers organismes des Nations Unies soient aussi efficaces que possible et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa session de fond de 2013.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/68/62)

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/2013/55)

10. Coopération régionale

Dans sa décision 2013/211, le Conseil a décidé que les débats de sa session de fond de 2013 relatifs à la coopération régionale porteraient sur les perspectives régionales concernant le programme de développement pour l'après-2015.

Pendant le débat consacré aux questions de coordination, le Conseil examinera le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et se prononcera sur les décisions et recommandations y figurant qui nécessitent, statutairement, son approbation.

Pendant le débat consacré aux questions diverses, le Conseil sera saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et résolution 1817 (LV) et décision 1979/1 du Conseil).

Dans sa résolution 2011/12, le Conseil a demandé aux secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe de continuer à participer activement au suivi du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et de rendre compte au Conseil économique et social à sa session de fond de 2013 des progrès réalisés concernant les études ayant trait au projet.

Documentation

La situation économique dans la région relevant de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/2013/16)

Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique en 2013 (E/2013/17)

Résumé de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2013* (E/2013/18)

Amérique latine et Caraïbes : situation et perspectives économiques (E/2013/19)

Résumé de l'étude sur l'évolution de la situation économique et sociale dans la région relevant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (E/2013/20)

Note du Secrétaire général transmettant les rapports des secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe sur le projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2013/21)

11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

À sa session de fond de 2012, au paragraphe 16 de sa résolution 2012/23, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, par son intermédiaire, un rapport sur l'application de ladite résolution et, agissant en collaboration avec les organismes des Nations Unies

compétents, de continuer à faire le point sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

12. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31 et de sa décision 1995/304, le Conseil sera saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire (21-30 janvier et 8 février 2013) et de la reprise de sa session (20-29 mai et 7 juin 2013). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire des sessions de 2013 du Comité dans sa décision 2012/226.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2013 [E/2013/32 (Part I)]

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2013 [E/2013/32 (Part II)]

13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa vingtième session (6-17 mai 2013) (décision 1993/207 du Conseil). Dans sa décision 2011/243, il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Commission. À l'issue de consultations organisées par la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le compte du Président de la vingtième session de la Commission, il a cependant été décidé de reporter à une date ultérieure la vingtième session de la Commission, dont le calendrier, la durée et l'ordre du jour devront faire l'objet d'autres consultations. Le Conseil examinera donc le rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session à une session ultérieure.

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quinzième session [(18-22 mars 2013) (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil)].

Documentation

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa vingtième session (E/2013/29)

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quinzième session (E/2013/33)

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa seizième session (Genève, 3-7 juin 2013) (résolutions 46/235 et 56/182 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la seizième session de la Commission dans sa décision 2012/228.

Dans sa résolution 67/195, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil, un rapport sur l'application et le suivi de ladite résolution, y compris les activités menées par le système des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées compétentes, concernant l'examen décennal d'ensemble de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, lorsqu'il rendra compte, comme chaque année, des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi de ces textes aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa seizième session (E/2013/31)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

c) Statistiques

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session [(26 février-1^{er} mars 2013) (résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil)]. Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session de la Commission dans sa décision 2012/230.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (E/2013/24)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les travaux de sa vingt-quatrième session (résolutions 32/162 et 56/206 de l'Assemblée générale et 1978/1 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (résolution 2012/27 du Conseil).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les travaux de sa vingt-quatrième session (A/68/8)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

e) Environnement

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire et en session extraordinaire tous les deux ans en alternance (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-septième session (Nairobi, 18-22 février 2013).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-septième session (A/68/25)

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-sixième session (22-26 avril 2013) (résolution 49/128 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-sixième session de la Commission dans sa décision 2012/234.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-sixième session (E/2013/25)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa douzième session (15-19 avril 2013) (résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la douzième session du Comité dans sa décision 2012/252.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa douzième session (E/2013/44)

h) Coopération internationale en matière fiscale

En application de sa résolution 2012/33, le Conseil tiendra, le 29 mai 2013, une réunion d'une journée pour examiner la coopération internationale en matière fiscale, y compris les mécanismes institutionnels destinés à promouvoir cette coopération. Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés s'agissant du renforcement des travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et de l'amélioration de sa coopération avec les organismes multilatéraux, régionaux et sous-régionaux compétents.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa huitième session (Genève, 15-19 octobre 2012) (résolution 2004/69 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la huitième session du Comité dans sa décision 2012/255.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le rôle et les activités du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa huitième session (E/2012/45)

i) Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil sera saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dixième session (Istanbul, 8-19 avril 2013) (résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum dans ses décisions 2011/249 et 2011/250.

Documentation

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dixième session (E/2013/42)

j) Assistance aux États tiers touchés par l'application des sanctions

À sa session de fond de 2000, le Conseil a réaffirmé, dans sa résolution 2000/32, l'importance du rôle que jouaient l'Assemblée générale, le Conseil et le Comité du programme et de la coordination dans la mobilisation et la supervision, selon les besoins, de l'aide économique apportée par la communauté internationale et les organismes des Nations Unies aux États qui rencontraient des difficultés économiques particulières dues à la mise en œuvre de mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité et, le cas échéant, en trouvant des solutions à ces difficultés. Dans la même résolution, il a décidé de poursuivre l'examen de la question au titre du point intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement », compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir également la résolution 59/45 de l'Assemblée générale).

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

k) Cartographie

Le Conseil sera saisi du rapport de la dix-neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, 29 octobre-1^{er} novembre 2012) (décision 2011/276 du Conseil).

À sa session de fond de 2011, le Conseil a décidé de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en se fondant sur le mandat de ce dernier défini à l'annexe de la résolution 2011/24. Il examinera, à sa session de 2013, le rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session. Dans sa décision 2012/259, il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la

troisième session du Comité, qui doit se tenir à Cambridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du 24 au 26 juillet 2013.

À sa session de 2013, le Conseil examinera également le rapport de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil). Dans sa décision 2012/261, le Conseil a approuvé le lieu et les dates de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (19-23 août 2013).

Documentation

Rapport de la dix-neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/CONF.102/8)

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa troisième session

Rapport de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques

l) Les femmes et le développement

Le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-septième session (4-15 mars 2013) (résolutions 42/178 de l'Assemblée générale et 1987/24 du Conseil).

Documentation

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-septième session (E/2013/27)

m) Transport de marchandises dangereuses

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, dans lequel figureront des recommandations formulées par le Comité (résolutions 645 G (XXIII) et 2011/25 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2013/51)

14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

a) Promotion de la femme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-septième session [(4-15 mars 2013) (résolutions 11 (II), 1987/22 et 1996/6 du Conseil)]. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-septième session de la Commission dans sa décision 2012/249.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). Au titre de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes doit rendre compte de ses activités chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties à la Convention.

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-septième session (E/2013/27)

Note du Secrétariat transmettant les résultats des sessions de 2012 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante et unième session [(6-15 février 2013) (résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil)]. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante et unième session de la Commission dans sa décision 2012/236.

Dans sa résolution 66/126, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-huitième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil, de l'état des préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante et unième session (E/2013/26)

Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du vingtième anniversaire du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 (A/68/61-E/2013/3)

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt et unième session (Vienne, 6 et 7 décembre 2012) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-deuxième session (Vienne, 22-26 avril 2013) (résolution 1992/1 et décision 1993/242 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de la Commission dans sa décision 2012/238.

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt et unième session (E/2012/30/Add.1)

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-deuxième session (E/2013/30)

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-cinquième session [(Vienne, 6 et 7 décembre 2012) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil)].

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-sixième session [(Vienne, 11-15 mars 2013) (résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil)]. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission dans sa décision 2012/241.

Rapport de 2012 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur les activités qu'il a menées en 2012.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-cinquième session (E/2012/28/Add.1)

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-sixième session (E/2013/28)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur les activités qu'il a menées en 2012 (E/INCB/2012/1)

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Dans sa résolution 58/153, l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année oralement rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut-Commissariat touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 de son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée.

Documentation

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Dans sa résolution 62/220, l'Assemblée générale a décidé qu'en raison du rôle qu'elle jouait dans la formulation des politiques, elle constituerait avec le Conseil économique et social, du fait de ses attributions en matière d'orientation et de coordination générales, conformément aux fonctions qui leur sont respectivement attribuées par la Charte des Nations Unies et sa résolution 50/227, et avec le Conseil des droits de l'homme, un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrerait à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du

Programme d'action de Durban, adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé que le Conseil des droits de l'homme continuerait de jouer un rôle central en contrôlant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban à l'échelle du système des Nations Unies et en lui fournissant des avis à ce sujet.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

g) Droits de l'homme

Le Conseil sera saisi des rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses sessions de 2012 [(Genève, 30 avril-18 mai et 12-30 novembre 2012) (résolutions 1988 (LX), 1985/17 et 1995/39 du Conseil)].

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale).

Convention relative aux droits des personnes handicapées (résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe). Au titre de l'article 39 de la Convention, le Comité des droits des personnes handicapées doit rendre compte de ses activités tous les deux ans à l'Assemblée générale et au Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties à la Convention.

Documentation

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses sessions de 2012 (E/2013/22)

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Rapport du Comité des droits des personnes handicapées sur les travaux de ses sessions de 2011 et 2012 (A/68/55)

h) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa douzième session (20-31 mai 2013) (résolution 2000/22 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la douzième session de l'Instance dans ses décisions 2012/244 et 2012/245.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant les travaux de sa douzième session (E/2013/43)

15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

Dans sa résolution 60/214, l'Assemblée générale a décidé que les rapports biennaux sur les activités de l'École des cadres du système des Nations Unies seraient présentés au Conseil économique et social et non à l'Assemblée générale.

Dans sa résolution 61/216, l'Assemblée générale a décidé qu'à partir de 2009, le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies et les autres rapports sur les

travaux de l'Université ne lui seraient plus présentés tous les deux ans, mais le seraient au Conseil économique et social.

Dans sa résolution 62/210, l'Assemblée générale a décidé de rationaliser les modalités d'établissement des rapports de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de la façon suivante : regroupement des rapports du Secrétaire général et du Directeur général de l'Institut et soumission du nouveau rapport unique du Secrétaire général au Conseil économique et social plutôt qu'à l'Assemblée générale tous les deux ans, à compter de 2009 (voir également la résolution 2011/11 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'École des cadres du système des Nations Unies

Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
